

## DIVISION FINANCIERE

DIFIN/06-346-374 du 20/03/06

### **PROCEDURES ET DELAIS DE REMONTEE DES DONNEES ISSUES DES COMPTES FINANCIERS 2005 DANS LE CADRE DU DISPOSITIF COFI- PILOTAGES**

Destinataires : Agents comptables en EPLE

Affaire suivie par : Mme PARE - Tel : 04 42 91 72 88

La Direction des affaires financières (DAF A3) du Ministère me demande de vous communiquer les dispositions relatives à la transmission des comptes financiers 2005.

A savoir : dès que les pièces 2.3.4 du module « compte financier » de GFC sont éditées et sans attendre le vote du conseil d'administration, les agents comptables doivent **transmettre avant le 15 avril 2006** aux services académiques, les données contenues dans les quatre fichiers extraits du module COFI du logiciel de gestion financière et comptable (GFC), c'est-à-dire :

- la balance générale des comptes,
- le développement des charges,
- le développement des produits
- ainsi que l'Unité Administrative Immatriculée (UAI : référence de l'établissement).

Sur le plan académique, ces dispositions se traduiront comme suit :

- **A partir du 15 mars 2006**, la **DATSI-Pôle financier** sera en mesure de réceptionner vos remontées COFI.
- Dès qu'une remontée sera effectuée, vous adresserez par fax **son accusé de réception à la DIFIN**, laquelle vérifiera la présence et la cohérence des 4 fichiers demandés et vous informera par mail, de la **réussite** ou de l'**échec** de la transmission.
- **Le 15 avril 2006**, toutes les remontées devront avoir été effectuées par les EPLE.

Sur le plan informatique, la procédure sera la suivante :

1/ Création de la disquette :

- préparer une disquette vierge par établissement,
- pour chaque établissement, dans le module Compte financier, choisir *Remontée académique* puis se laisser guider par l'assistant pour préparer la disquette.

2/ Envoi de la disquette, **attention changement de procédure** :

- Télécharger à partir du site du CRIA l'utilitaire « remonteCOFI » dans FINANCE/Opérations de fin d'année/COFI. (Enregistrer sur le bureau sur tout poste ayant un accès internet).
- Exécuter à partir du bureau par un double clic et suivre les instructions. La remontée est immédiate.

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.*